

Division des élèves et des affaires financières

Chef de division

Mme Isabelle Fulminet

Tél : 05 87 01 20 76

Mél : isabelle.fulminet@ac-limoges.fr

Affaire suivie par :

Mme Catherine Lachesnais

Tél : 05 87 01 20 66

Mél : : catherine.lachesnais@ac-limoges.fr

Cité Administrative Jean Montalat

BP 314

19011 Tulle Cedex

Tulle, le 8 novembre 2021

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Corrèze

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement

Mesdames et Messieurs les Directrices et
Directeurs des écoles – publiques et privées

S/C de Mesdames les Inspectrices et Messieurs
les Inspecteurs chargés des circonscriptions

Objet : Sixième édition du concours « Découvrons notre Constitution »

Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et le Conseil constitutionnel organisent conjointement le concours « Découvrons notre Constitution ». Ouvert du cycle 3 à la terminale, ce concours propose aux élèves de réaliser un travail collectif qui, en favorisant la connaissance de la Constitution et des grands principes qui fondent la République française, développe leur culture juridique et civique.

En plus des trois catégories existantes (cycle 3, cycle 4 et lycée), une nouvelle catégorie de participation est créée et ouverte aux élèves de lycée qui suivent un enseignement de droit (DGEMC pour le lycée général, STMG pour les lycées technologiques, économie-droit pour la voie professionnelle). Je vous saurai donc gré de bien vouloir mobiliser les inspecteurs concernés (éco-gestion, philosophie, SES, histoire-géographie...), aux côtés des référents académiques « mémoire et citoyenneté » qui demeurent chargés de la coordination du concours.

Afin d'accompagner les équipes éducatives dans la mobilisation sur ces sujets, un guide d'accompagnement au concours et [des ressources pour l'étude de la Constitution](#) sont publiés sur éduscol ; ces dernières regroupent des approches disciplinaires visant à montrer l'intérêt des sources constitutionnelles dans de nombreux enseignements et proposent des séquences abordant des sujets proches du quotidien des élèves.

Les classes participantes pourront, comme les années précédentes, bénéficier de la visite de membres du Conseil constitutionnel ou de partenaires juridiques (professeurs de droit constitutionnel, avocats, étudiants en droit ou partenaires associatifs).

L'inscription à ce concours est ouverte **jusqu'au vendredi 13 mai 2022**. Des jurys académiques se tiendront avant le vendredi 17 juin 2022. Un jury national déterminera les lauréats de chaque catégorie au cours du mois de juillet 2022.

La remise des prix du concours se déroulera au Conseil constitutionnel, à l'occasion de la fête de la Constitution, entre le 26 septembre et le 4 octobre 2022.

Vous trouverez ci-joint le règlement de l'opération. D'autres informations relatives au concours sont disponibles sur le site éduscol à l'adresse suivante : <https://eduscol.education.fr/1553/concours-decouvrons-notre-constitution> ainsi que sur le site du Conseil constitutionnel :

<https://www.conseil-constitutionnel.fr/evenements/concours-decouvrons-notre-constitution> .

Je vous remercie d'en assurer une diffusion dans votre établissement.

signé

Dominique MALROUX